

Septembre 2022

RAPPORT MENSUEL

Présenté par Léa Vouillamoz



SOMMAIRE

01 La situation dans le CCAC

- Nombre record de nouvelles arrivées
- Pushbacks
- Transferts vers le continent
- Accès aux soins

02 Sans-abrisme

03 Manifestation

04 1er "anniversaire" du CCAC

La situation dans le CCAC

Un nombre record de nouvelles arrivées

Le mois de septembre a connu un nombre d'arrivées record depuis plusieurs années avec 546 nouveaux individus enregistrés dans le CCAC de Samos. Même si 163 personnes ont été transférées vers le continent, le camp a définitivement atteint sa capacité maximale dans la zone actuellement opérationnelle. La population totale du camp était de 1101 à la fin du mois de septembre, avec les communautés sierra lédoniennes et palestiniennes comme communautés largement majoritaires dans le CCAC.

Pushbacks

Au moins un cas de refoulement illégal a été reporté par l'ONG Aegean Boat Report le 13 septembre. 49 personnes ont signalé leur présence au large de l'île et ont été retrouvées par les gardes-côtes turcs. L'intervention de MSF lors des arrivées est toujours aussi déterminante pour assurer les premiers soins de santé et garantir que les individus soient enregistrés dans le CCAC et non refoulés vers la Turquie.

Transferts vers le continent

Les demandeurs d'asile en attente de leur décision sont soumis à une restriction géographique limitée à l'île de Samos. Une levée de cette restriction peut être donnée en cas de graves problèmes de santé qui nécessitent un accès à des soins non disponibles à Samos. Il est généralement très difficile d'obtenir ce document, même si le non accès à des soins de santé met la vie de l'individu en danger.

En juillet 2022 par exemple, l'organisation I Have Rights a été obligée de faire une mesure intérimaire urgente auprès de la Cour Européenne des Droits de l'Homme pour que deux de ses bénéficiaires puissent accéder à des soins de santé nécessaires à leur survie sur le continent. La CEDH a accordé cette mesure en faveur des deux individus et suite à l'intervention de la Cour, la Grèce a finalement organisé le transfert des demandeurs à Athènes. Sans l'intervention de la CEDH, les autorités auraient probablement continué à laisser les bénéficiaires de IHR sans accès à un traitement médical.

Depuis que le nombre de résidents du CCAC de Samos a largement augmenté, on constate qu'un nombre élevé de personnes a réussi à obtenir une levée de leur restriction géographique, ce qui était presque impossible à obtenir à peine un mois auparavant. La Grèce organise désormais des transferts vers des camps de petite taille, pour certains fermés depuis plusieurs années.

Un changement si soudain de politique est assez surprenant et peut s'expliquer par le nombre croissant d'arrivées ces dernières semaines. Cette situation est fortement semblable à celle de l'été 2021, lorsque beaucoup de demandeurs d'asile avaient été transférés vers le continent en vue de l'ouverture du nouveau camp. Les résidents avaient alors pu bénéficier de transferts organisés pour des raisons politiques à ce moment-là puisque les autorités grecques avaient alors montré une volonté de "vider" l'île avant que le transfert ait lieu. Les organisations présentes à Samos surveillent l'évolution de la situation actuelle sans établir de lien direct avec la capacité du camp pour le moment.

Accès aux soins

L'accès aux soins est encore plus limité dans le CCAC depuis que le médecin volontaire de l'hôpital public a démissionné au cours du mois de septembre. MSF intervient toujours à l'intérieur de la structure mais c'est le seul acteur qui permet aux résidents de voir un médecin dans le CCAC. Cette situation est encore plus inquiétante qu'au cours de ces derniers mois face au nombre croissant de résidents.

De plus, certains résidents ayant de sérieux problèmes de santé sont transférés dans des camps isolés sur le continent où nous avons très peu d'informations sur l'accès à la santé. Des femmes enceintes, pour certaines arrivant proche du terme de leur grossesse, ont également été transférées dans ce type de structure, sans savoir si elles pourraient bénéficier d'un accompagnement nécessaire.

Le 19 septembre dernier, les employés de l'organisation nationale de santé publique (EODY) travaillant dans la clinique du CCAC pour fournir des soins médicaux en l'absence de médecin ont commencé une grève de trois jours pour dénoncer les mauvaises conditions de travail et les bas salaires. Ces conditions de travail expliquent en partie pourquoi aucun médecin n'a postulé pour occuper le poste vacant depuis février 2022.

Sans-abrisme

La situation de sans-abrisme reste inchangée depuis le mois d'août. Une lettre a été envoyée par quatorze organisations signataires à l'intention du Ministre des Migrations et de l'Asile grec, Mr Notis Mitarachi, le 21 septembre dernier.

Après un échange informel avec les autorités du camp, le Collectif de Plaidoyer de Samos (SAC) a été informé d'une décision ministérielle à venir visant à définir les catégories de personnes qui, après s'être vu accorder le statut de réfugié reconnu ou la protection subsidiaire, seraient autorisées à rester dans le CCAC pendant plus de 30 jours après la reconnaissance officielle.

La situation actuelle a été présentée au Ministre des Migrations et de l'Asile, en expliquant les préoccupations face au sans-abrisme auquel sont confrontées les personnes ayant obtenu une décision positive toujours dans l'attente de leur carte de résidence grecque.

Dans cette lettre, les organisations soussignées ont demandé aux services d'asile, aux services d'accueil et d'identification et à la police grecque de veiller à ce que les personnes reçoivent leurs documents en temps voulu, c'est-à-dire dans la période de 30 jours pendant laquelle elles sont autorisées à rester dans le CCAC après avoir reçu une décision positive sur leur statut.

Il a été précisé qu'en cas de retard, les personnes dont le statut est reconnu devraient être autorisées à rester dans le CCAC, si elles le souhaitent, jusqu'à ce qu'elles reçoivent leur carte d'identité de résident. Les organisations signataires ont insisté sur le fait que ne pas disposer de documents légaux post-reconnaissance en dehors du CCAC place les individus dans des situations précaires et entrave leur intégration dans la société grecque. Ils ont des difficultés à obtenir des contrats de travail ou de location ce qui les rend vulnérables au sans-abrisme et à l'exploitation et exacerbe les nombreux obstacles existants auxquels les réfugiés reconnus sont confrontés lorsqu'ils tentent de s'intégrer dans la société locale.

Dans cette lettre, les quatorze organisations signataires ont souligné le fait que les CCAC ne constituent pas un hébergement adéquat pour les demandeurs d'asile et les réfugiés reconnus considérés comme vulnérables par la loi. Il a été demandé à ce que la Grèce se conforme à ses obligations de fournir des garanties spécifiques en ce qui concerne le traitement des personnes vulnérables.

Enfin, les organisations signataires ont demandé à inclure les "personnes risquant de se retrouver sans abri, dans des conditions de vie précaires et/ou dans la pauvreté parce qu'elles n'ont pas encore leur carte d'identité de résident" dans les catégories de personnes autorisées à rester plus de 30 jours dans les CCAC après leur reconnaissance dans la prochaine décision ministérielle. Cela garantirait une protection temporaire pour les personnes en situation vulnérable et soulagerait la pression sur les communautés locales en évitant une crise de sans-abrisme en Grèce jusqu'à ce qu'une solution plus durable soit trouvée.

Manifestation

Lundi 5 septembre 2022, les demandeurs d'asile du CCAC de Samos ont manifesté contre le traitement que leur réservent les autorités grecques. Tenant une banderole sur laquelle on pouvait lire "Camp de Samos - Il n'y a pas de droits humains #saynorejections", le groupe a exigé que leurs droits humains soient respectés, ce qui inclut un examen équitable de leurs demandes d'asile.



La manifestation a été déclenchée par une vague de mécontentement après que les autorités grecques ont rejeté, en une seule journée, 40 demandes d'asile de 40 personnes résidant dans le CCAC, pour la plupart originaires de Sierra Leone. En réponse à cela, environ une centaine de personnes se sont rassemblées à l'intérieur du CCAC pour protester contre ces rejets devant les services d'asile. Peu de temps après, les forces de police sont arrivées sur les lieux pour mettre fin à la manifestation et la situation a rapidement dégénéré. Les forces de l'ordre ont poussé certains individus avec leurs boucliers et ont utilisé des gaz lacrymogènes, ce à quoi les manifestants ont répondu en lançant des pierres et autres objets.

L'intervention de la police et l'usage démesuré de la force montre encore une fois que les camps fermés et contrôlés ne sont pas un lieu sûr et adapté pour accueillir les populations en situation de migration. De plus, ces événements constituent potentiellement un nouveau traumatisme pour les résidents du camp qui ont pour la plupart vécu de la violence dans leurs pays d'origine ou au long de leur parcours jusqu'à Samos.

Par ailleurs, la plupart de ces rejets ont été donnés quelques semaines seulement après les entretiens d'asile des personnes concernées. Depuis le mois d'août, les acteurs juridiques de Samos ont en effet constaté des violations flagrantes des droits procéduraux des demandeurs d'asile dans leur processus d'asile. Les droits procéduraux sont des principes inscrits dans le droit européen qui, dans le contexte de l'asile, visent à garantir aux demandeurs des conditions équitables pour présenter leur demande d'asile. Or si les droits procéduraux ne sont pas respectés, le droit d'asile des personnes est compromis.

1er "anniversaire" du CCAC

Le 18 septembre 2022 marquait le premier anniversaire de l'inauguration du CCAC de Samos. Le 20 septembre 2021, les résidents étaient transférés de l'ancien camp de Vathy en bus jusqu'au CCAC duquel ils ne pouvaient sortir les premiers jours jusqu'à la fin complète du transfert. Un an plus tard, le constat est sombre. Si les conditions de vie semblent en apparence meilleures que dans l'ancien camp, la préoccupation majeure sont les formes de détention appliquées sur les résidents de la structure.

- **Déclaration conjointe I Have Rights, Greek Council for Refugees & International Rescue Committee**

I Have Rights, le Greek Council for Refugees et le International Rescue Committee ont publié une déclaration conjointe à cette occasion dans laquelle ils appellent à une approche plus humaine. Les auteurs de cette déclaration suggèrent que les millions d'euros de l'Union européenne investis dans les CCAC sur les hotspots soient utilisés pour accueillir les personnes dans des conditions adéquates qui respectent leur dignité, garantissent l'accès aux soins de santé et aux opportunités d'emploi, et promeuvent l'intégration.

Dans cette déclaration, les trois organisations affirment que les structures de type carcéral comme le CCAC de Samos vont à l'encontre des principes fondamentaux de la politique européenne en mettant l'accent de manière disproportionnée sur la dissuasion, l'isolement et le confinement. Au lieu d'être accueillis et soutenus pour reconstruire leur vie au sein de la communauté locale, les demandeurs d'asile sont isolés, soumis à une surveillance constante et n'ont qu'un accès limité aux services essentiels. Les ONG demandent à ce que le logement communautaire soit privilégié comme la solution la plus propice à l'intégration, conformément aux recommandations du plan d'action de l'UE sur l'intégration et l'inclusion.

Dans cette déclaration, les trois organisations dénoncent notamment les conditions carcérales du CCAC qui, combinées à une forte présence sécuritaire et à des conditions d'entrée et de sortie strictes, crée un sentiment omniprésent d'emprisonnement pour les résidents. Ces restrictions peuvent équivaloir à une détention de facto et peuvent conduire à une violation de leur droit à la vie privée et familiale. De plus, les demandeurs d'asile sont la seule catégorie de personnes qui sont encore soumises à une quarantaine obligatoire COVID-19 lorsqu'elles arrivent en Grèce pour au moins cinq jours, ce qui constitue une autre forme de détention.

En outre, les politiques d'endiguement ont un impact dévastateur sur la santé mentale des personnes qui doivent souvent déjà faire face à des traumatismes subis dans leur pays et pendant leur voyage vers la Grèce. Les séjours prolongés dans les CCAC créent un stress et une incertitude énormes pour les demandeurs d'asile qui y résident.

Les organisations à l'initiative de cette déclaration demandent au gouvernement grec et à l'UE des réponses sur les bases légales de la quarantaine, l'absence de zones d'hébergement pour les catégories de personnes "vulnérables" comme les femmes seules et les mineurs non accompagnés, l'absence de personnel adéquat et spécialisé et l'impact du manque d'intégration.

• Rapport du Collectif de Plaidoyer de Samos (SAC)

Si les conditions de vie semblent s'être améliorées par rapport à l'ancien camp de Vathy, elles sont néanmoins loin d'être parfaites. Le Collectif de Plaidoyer de Samos (SAC) a publié un rapport dont l'objectif était de laisser les citations des résidents du camp et les photos prises par certains d'entre eux parler d'elles-mêmes. Les mots et les photos montrent une image puissante qui contraste avec le discours du gouvernement grec et de l'Union européenne. Ce rapport montre que loin des yeux du public, les violations des droits de l'homme sont fréquentes.

Le rapport s'articule autour des points essentiels qui rythment la vie dans le CCAC de Samos. Entre l'accès limité à la santé, le manque de soutien psychologique et de soutien public, la nourriture insuffisante et de mauvaise qualité, les dysfonctionnements techniques, la sécurité omniprésente, l'absence d'intimité et l'isolement, les conditions de vie des résidents sont loin d'être parfaites. Les conclusions de ce rapport démontrent à nouveau que le modèle des CCAC promu par la Grèce et l'UE comme modèle d'accueil n'est pas adéquat pour recevoir des êtres humains, et encore moins des individus ayant déjà vécu des expériences traumatisantes.

Le Collectif de Plaidoyer de Samos rappelle également que cette politique de dissuasion s'applique en parallèle de la pratique de refoulements illégaux et que si ces violations des droits humains sont devenues la norme pour les populations en situation de migration dans les hotspots, il est très probable que cette politique finisse par affecter toutes les personnes cherchant la sécurité en Europe. Le CCAC de Samos risque en effet de créer un précédent et d'ouvrir la porte à la mise en place d'autres politiques migratoires répressives.

